



Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire. Date de la convocation : 4 juin 2026

Membres en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, BIENVENU Cellia, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, GALODE Alexandra LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina, TERTRAIS Fabien.

ABSENTS EXCUSÉS : MORAND Véronique (pouvoir à HOURMAND Sylvie), GENTRIC-PÉDRONO Noëla (pouvoir à Cellia BIENVENU), WACQUEZ Pierre-Arnaud (pouvoir à FEUTELAIS Pierrick).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire. Catherine CASTELLO est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 05 05 2026
 2. Convention de mutualisation du service commande publique
 3. Sécurisation de l'ancienne mairie
 4. Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie rue du Chêne d'Argan
 5. Approbation des rapports de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
 6. Convention avec l'association vive le sport (AVLS)
 7. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
 8. Questions diverses
 9. Informations diverses
- Documents joints à la convocation : Tableau récapitulatif des commissions et représentations

Affaires présentées par le Maire

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026 D20260601

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 5 mai 2026.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026.

Madame le Maire informe le conseil municipal que de l'Oust à Brocéliande communauté propose de renouveler le service commun Commande Publique dans le cadre du schéma de mutualisation communautaire pour la nouvelle mandature 2026-2032. Ce service permet de fiabiliser les procédures de consultation, au regard de la complexité du droit de la commande publique, compte-tenu de la structure actuelle des communes qui fait qu'elles ne peuvent se doter de compétences dédiées.

Les modalités de fonctionnement, administratives et financières, de ce service commun sont indiquées et expliquées dans la convention de mutualisation, jointe à la présente délibération.

La proposition de répartition financière est la suivante :

- Forfait annuel (conseil au fil de l'année) évalué pour 2026 à 280,00 € par commune adhérente.
- Coût horaire (relecture ou option 1 ou 2) : 25 € pour 2026

Le conseil, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adhérer à cette convention selon les modalités de fonctionnement, administratives et financières,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision

Affaires présentées par Patrick LARGE, adjoint

3- SÉCURISATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

D20260603

M. LARGE cite des extraits des conclusions de l'expertise réalisée le 27/01/2026,

Tour Ouest : « Il convient de procéder à l'évacuation des personnes occupant la Tour au RDC & R+1 et ce pour fin mars 2026. Puis il convient de prendre des mesures conservatoires de mise en sécurité de l'ouvrage et d'installer un étalement en acier dans l'angle droit de la Tour sur la façade rue De St Cyr Coëtquidan et dans le passage et ces deux étalements en acier seront réunis pour constituer un ensemble homogène. »

Tour Est : « Puis il convient de prendre des mesures conservatoires de mise en sécurité de l'Ouvrage »
« Pour la Cheminée il est demandé d'installer 2 tirants métalliques traversant le bâtiment d'Est en Ouest avec des Croix aux extrémités afin de stabiliser les murs. »

SECOBA, bureau d'études structures a ensuite été missionné pour le calcul et dimensionnement des fers. Enfin, 3 entreprises ont été consultées pour la mise en œuvre de cette sécurisation.

Le résultat est résumé dans le tableau suivant :

		€ HT	
COREVA	Noyal sur Vaine	44 143,92	20/05/2026
ANGEVIN JAFFRE	Plumelin	47 550,00	13/05/2026
M VITRY	Moréac	14 290,00	04/06/2026

Le conseil municipal, opte, à l'unanimité, pour l'offre la mieux-disante. Il retient donc la proposition de M Vitry pour 14 290 € HT et donne pouvoir au Maire et à son représentant pour signer le marché et tout document afférent, y compris la mise au point éventuelle et les avenants.

M. LARGE rappelle que cette année, la commune a décidé de refaire la voirie de la rue du chêne d'Argan et d'aménager un carrefour.

Vu :

- le Code de la commande publique
- les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026 ;
- la consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, qui s'est déroulée du 15/04 au 19/05/2026,

Considérant

- que 7 dossiers ont été retirés et 4 entreprises ont présenté une offre.
- que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères suivants :
 - prix de la prestation,
 - moyens humains et matériels,
 - références sur travaux similaires,
 - méthodologie de travaux.
- qu'à l'issue de cette analyse et des négociations, l'offre de XXX apparaît comme la plus avantageuse pour la collectivité, au regard du meilleur rapport qualité/prix ;

M. l'adjoint présente le tableau d'analyse des offres.

		Pigeon	Eurovia	Pompéi	Colas	Colas V
Prix base	HT	116 940,34	87 291,90	111 974,70	109 969,50	99 869,50
Note de l'offre prix	50	74,65	100,00	77,96	79,38	87,41
		37,32	50,00	38,98	39,69	43,70
Valeur technique						
Moyens humains et matériels	20	18	19	15	16	16
Références sur travaux similaires sur voirie communale	10	8	8	10	7	7
Méthodologie de travaux	20	17	20	20	15	15
Note technique		43	47	45	38	38
Note globale		80,32	97,00	83,98	77,69	81,70

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De retenir l'offre la mieux-disante, soit celle de l'entreprise Eurovia pour un montant de 87 291,90 € HT
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le marché, le devis correspondant, ainsi que la mise au point éventuelle et tout avenant rendu nécessaire pendant la durée d'exécution du marché, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toute démarche afférente à ce marché.

5- APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) D20260605

M. FEUTELAIS présente la CLECT.

« La C.L.E.C.T. commission locale d'évaluation des charges transférés est chargée d'analyser les modifications de l'attribution de compensation lors de changement de compétences de certaines activités vers la communauté de commune ou de dé-transfert (retour de la compétence à la commune).

L'attribution de compensation de départ d'une commune a été calculé lors de l'intégration de la commune à l'intercommunalité. La somme est déterminée par le calcul des recettes que la commune va perdre, déduit des charges qu'elle n'aura plus »

Monsieur FEUTELAIS fait état de la réception datée du 02/06/2026 des rapports de la CLECT communautaire des 19 décembre 2024 et 12 janvier 2026.

Il précise qu'à compter de cette date de réception, les communes membres de l'EPCI ont un délai de trois mois pour se prononcer sur les rapports (cf l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

Ainsi le conseil municipal de la commune doit se prononcer sur les rapports avant le 02/09/2026. Le silence gardé au-delà du délai imparti vaut acceptation.

L'adoption est acquise à la majorité qualifiée des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population.

A réception des délibérations communales, les rapports sont transmis au conseil communautaire pour information. Celui-ci, dans une délibération distincte, se prononce sur les nouvelles attributions de compensation des communes membres en tenant compte des conclusions des rapports de la CLECT.

En l'espèce, les rapports reprennent 3 points validés par les élus de la CLECT, soumis à l'avis des conseils municipaux, à savoir :

1. Refonte du règlement intérieur de la CLECT,
2. Transfert de la Médiathèque de la Chapelle-Gaceline,
3. Dispositif de versement de l'accompagnement financier Service Public Petite enfance des communes de Guer et de La Gacilly.

Pour la Chapelle-Gaceline, le montant est de 21 676 €, pour l'accompagnement financier petite enfance, de 24 393.75 € pour Guer et de 20 328.13€ pour La Gacilly.

Monsieur FEUTELAIS présente donc les rapports de la CLECT ayant recueilli l'avis de la commission communautaire et du conseil communautaire en amont.

Il précise, également, que sans information de date de prise en compte des transferts, ceux-ci sont applicables à partir de l'année 2026 (régularisation annuelle sur les acomptes mensuels).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour :

- **VALIDER** les 3 premiers points des rapports de la Clect du 19 décembre 2024 et du 12 janvier 2026 soumis à la commune le 02/06/2026,
- **ACTER** les montants de transfert concernant le transfert de la Médiathèque de la Chapelle-Gaceline et le dispositif de versement de l'accompagnement financier Service Public Petite enfance des communes de Guer et de La Gacilly.
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

6- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VIVE LE SPORT (AVLS)

D20260606

Monsieur LANGLOIS Tony, considéré comme conseiller intéressé en tant que Président de cette association, n'a pas pris part au débat ni au vote.

Vu la délibération du 23 septembre 2025 renouvelant la convention de mise à disposition d'un éducateur employé par l'association vive le sport (AVLS) à la commune dans le cadre des activités suivantes :

- Animation de temps d'ateliers garderie,
- Projet « sport seniors »,
- Encadrement et animation sur le temps méridien,
- Projet « Domicile Partagé »,
- Transmission des informations (documents supports et comptes-rendus) à la mairie,

Vu la délibération du 3 avril 2026 validant l'avenant à cette convention afin de prendre le pilotage des woodybus par les agents d'AVLS.

Cellia BIENVENU, adjointe, présente la nouvelle convention :

- Mise à disposition d'éducateurs à la commune pour un total de **649,50 h** par année scolaire selon le tableau ci-dessous
- précise que **413,25 h** seront facturées à la commune à 26 € et **236,25 h** à 16,12 € soit un total annuel de 14 552,85 €.

	Nb d'heures	coût horaire	total
Conduite woody-bus	306,25	26,00 €	7 962,50 €
Projet « sport seniors »	72	26,00 €	1 872,00 €
Encadrement et animation sur le temps méridien	236,25	16,12 €	3 808,35 €
Projet « Domicile Partagé »	35	26,00 €	910,00 €
	649,50		14 552,85 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de convention et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec AVLS de mise à disposition d'un éducateur à la commune pour un total de 649,50 h par année scolaire pour la réalisation des « activités communales » précédentes.

7- DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

A. Liste des devis signés

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant en € TTC
13-mai	Le train chansons	Prestation Morwenna	500,00
13-mai	OBC	Point à Temps 2026	7 167,66
13-mai	Le Petit Atelier	Fournitures clôture à moutons	637,34
19-mai	SPPM	Porte d'entrée mairie	7 314,00
19-mai	La Grange aux livres	Médiathèque	3 333,86
19-mai	Micro C	Maintenance annuelle de l'école	1 293,60
26-mai	Micro C	Vidéoprojecteur école GT	1 740,00
27-mai	L M maçonnerie	Dalle béton agence postale	1 599,60

B. Les DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

Numéro de DIA	Date de réception	Parcelles concernées	décision
06/2026	16/04/2026	AD 139 – 30 rue de Brocéliande	PAS DE PREEMPTION

C. Autre décision

- Signature de la convention avec le CDG (Centre de Gestion) pour la réalisation du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) : 64 €/heure
- Signature de la convention éco-pâturage



- ✓ La piscine de Guer sera fermée cet été pour des travaux PMR (personnes à mobilité réduite) d'ampleur qui entraînent une fermeture prolongée du lundi 15 juin jusqu'aux prochaines vacances de la Toussaint
- ✓ Prochain conseil communautaire : 25/06/2026
- ✓ Retour sur les commissions
 - Jeunesse : 109 places en multi accueil dont 2 places AVIP (à vocation d'insertion professionnelle). 50 agents. 50 % CAF + MSA et CD, les familles payent 10 % du coût. Service jeunesse : 33 agents + 70 l'été. La famille paye 25 % du coût du service.
 - Patrimoine voirie espaces verts : 59 bâtiments, le service voirie peut intervenir sur la commune et propose de la location de matériel.
 - Aménagement du territoire et mobilité : SCOT en cours, enquête publique en septembre pour approbation en janvier/février 2027. La densification est de 20 logements/ha pour les extensions. PLH : en révision. Maison de l'habitat à Guer pour travaux économies d'énergies : accompagnement juridique, financier, technique. A recommander. Point sur la Mobilité
 - Finances : 24 000 000 € budget ppal, et budgets annexes
 - Culture tourisme : 30 000 visiteurs / an au musée de St Marcel, les menhirs de Monteneuf. Travaux importants du Centre les Landes + travail sur communication
- ✓ La réunion de présentation d'OBC pour tous les élus est décalée du 27/06 au jeudi 03/09 de 18 h à 22 h à Ruffiac.

- Tableau récapitulatif des commissions et représentations
- Dispositif J'ai une place à partir de septembre
- Arrivée des moutons d'Ouessant le 03/06/2026



- Formation des agents à l'utilisation des extincteurs le 03/06



- Distribution du bulletin samedi 04/07
- Médiathèque : exposition Virginie MATZ du 05 au 30/06



- Quelques dates :

- Fête de l'école Germaine Tillion samedi 13/06
- Fête de la musique vendredi 26/06
- Kermesse de l'école Sainte Marie samedi 27/06

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55

Le Maire,


Sylvie HOURMAND

La Secrétaire de séance,




Catherine CASTELLO

